

Élus en mai 2020 en pleine pandémie du Covid 19, nous faisons le constat, 20 mois après et quelques variants plus tard, d'une situation sanitaire toujours difficile... Depuis l'installation de notre équipe municipale, notre évolution dans nos fonctions d'élus est conditionnée au respect et à l'application de différentes restrictions et protocoles sanitaires mis en place par l'Etat depuis mars 2020. En des temps moins troublés, notre prise de fonction aurait, bien évidemment, nécessité une période d'adaptation pour reprendre la succession de la précédente équipe municipale, mais il faut bien admettre que le Covid nous aura fortement compliqué la tâche.

Le premier défi que nous avons immédiatement dû relever, et non des moindres, a été celui de redresser le budget de la commune. Alertés dès juin 2020 par la Préfecture sur un cumul de 110 000 € de factures impayées à diverses collectivités, dont certaines remontant à 2011, la première décision que nous ayons eu à prendre fût de régulariser cette situation au plus vite. Pour y parvenir, nous avons effectué un gros travail avec les différents services communaux pour réaliser des économies sur le fonctionnement. L'ensemble des postes de dépenses de la collectivité a été remis à plat. Nous avons révisé les contrats d'assurance, de gaz, d'électricité et de téléphonie. Les budgets liés à l'organisation des cérémonies ont été fortement réduits et les moindres dépenses superflues, traquées. Dans le même temps, nous avons optimisé les recettes des produits du patrimoine communal. Cette démarche nécessaire était indispensable pour assainir le budget et permettre à la collectivité de retrouver une marge de manœuvre en investissement. Elle était de toute façon rendue obligatoire pour éviter la mise sous tutelle de la collectivité par le Préfet pour cause de déséquilibre budgétaire significatif (procédure appliquée dans le cas d'une gestion défailante).

Ainsi, grâce à la somme de ces toutes premières actions, nous avons dégagé un excédent de fonctionnement de 16 000 € sur l'année 2020 et d'environ 220 000 € en 2021. Les 110 000 € de factures impayées à notre arrivée, sont à ce jour soldés. Néanmoins, la collectivité reste fragile financièrement, car toujours soumise à un fort taux d'endettement pour des annuités de prêts contractés sous les anciens mandats. Pour information, ils sont bien supérieurs à la moyenne des communes de notre strate démographique. Cette situation qui est appelée à perdurer jusqu'au terme de ces remboursements d'emprunts va donc nous imposer de poursuivre notre vigilance en matière de gestion du budget communal pour, à terme, nous permettre d'investir et de mettre en œuvre les nombreux projets que nous souhaitons réaliser durant notre mandat.

Malgré ce contexte budgétaire dégradé, constaté lors de notre prise de fonction, nous maintenons le cap et restons optimistes pour franchir ces difficultés et être garants de nos engagements. Néanmoins, pour y parvenir, nous avons dû quand même nous résoudre à voter une augmentation du taux de la taxe foncière de 2,21 % pour le budget 2021. Cette décision, prise sans gaité de cœur, devrait nous permettre d'avoir un peu plus d'aisance au niveau budgétaire.

C'est dans cette perspective d'évolution que de nombreuses réunions de travail ont déjà rythmé cette période afin d'engager des travaux en collaboration avec les communes avoisinantes, les services de la Communauté de Communes Rives de Saône, le Pays Beaunois ainsi que le Conseil départemental.

En résumé, les travaux communaux effectués durant ces 20 derniers mois ont été les suivants :

- La réfection complète de 2 logements communaux suite aux départs de deux locataires, pour les remettre en location ;
- Le remplacement de 5 rétroprojecteurs devenus obsolètes aux écoles ($\approx 5\ 000\ €$) ;
- Le renouvellement du matériel informatique et téléphonique du secrétariat de mairie ($\approx 12\ 000\ €$) ;
- Les travaux de voirie pour le prolongement du Chemin de la Cour ($\approx 115\ 000\ €$) ;
- Le creusement d'un bassin de rétention à la ZAE de l'Echelotte ($\approx 39\ 000\ €$).

Les travaux prévus en 2022 sont :

- L'isolation par l'extérieur de 4 logements communaux et de l'école élémentaire ($\approx 89\ 000\ €$) ;
- Le changement de 4 chaudières et l'installations de 2 douches dans les logements communaux ($\approx 24\ 000\ €$) ;
- La création d'un bassin de rétention des eaux pluviales au lotissement de la Croix Bressand ($26\ 650\ €$) ;
- La révision du PLU en cours pour défendre les projets d'intérêt économique et d'utilité publique ($13\ 200\ €$) ;
- Une réflexion sur l'ancien site de l'entreprise SPTP.

Ces travaux bénéficient de subventions.

D'autres travaux sont à venir en collaboration avec diverses collectivités ou avec l'intercommunalité parmi lesquels :

- La réalisation de la Charte fluviale avec ses différentes fiches actions sur le territoire de la Communauté de Communes Rives de Saône ;
- L'opération de revitalisation du territoire ;
- Le parking gardé sur le Pâtis de la Borde avec busage du fossé et l'aménagement de la Gare d'Eau. Ces travaux sont prévus en début d'année 2022 dans le cadre de la Charte Fluviale avec la Communauté de Communes Rives de Saône, la commune de Saint-Jean-de-Losne et le Pays Beaunois ($\approx 27\ 000\ €$ pour le busage communal) ;
- La réalisation d'une maison médicale portée par la commune de Saint-Jean-de-Losne, aidée par le Pays Beaunois et le bailleur social Orvitis ;
- L'installation de la fibre et la mise en service courant du second semestre 2022 (Conseil départemental) ;

- Une étude de la plante invasive (myriophylle) à la Gare d'Eau ; projet porté par l'Université de Nancy, la Communauté de Communes Rives de Saône, le Groupement d'Intérêt Economique (GIE) et par Les Voies Navigables de France (VNF) ;
- La réfection de la piste cyclable et la mise aux normes de la signalétique, travaux entrepris en collaboration avec le policier municipal, la commune d'Echenon et le Département ;
- La sécurisation du quai du Canal dans le cadre de la charte fluviale (\approx 6 500 €) ;
- L'aménagement et la sécurisation de la rue du Couvent, de l'avenue de la Gare et l'aménagement de l'entrée de la commune côté Echenon en collaboration avec le Conseil Départemental, l'aménagement de la place des Ecoles avec le policier municipal (\approx 6 000 €).

Concernant le personnel communal, nous avons identifié, dès notre prise de fonction, un manque de personnel dans différents postes de la collectivité. Nous avons donc recruté un policier municipal (ce poste est resté vacant pendant plus d'une année), un agent pour le cimetière intercommunal en contrat Parcours Emploi Compétences (PEC - contrat aidé, subventionnable à 80 % par l'Etat), un secrétaire général et une conseillère numérique sur les trois communes (Losne, Saint-Jean-de-Losne et Saint-Usage). Nous avons également recruté plusieurs personnes en contrats PEC (au secrétariat de mairie, au service technique, à l'école), et une personne en CAP (à l'école) pour renforcer les équipes, mais sans toutefois perdre de vue notre objectif de maîtrise des dépenses. Pour rappel, la somme allouée au paiement des salaires du personnel communal, reste l'un des deux principaux postes de dépenses de notre budget ; le second étant le remboursement des annuités d'emprunts.

Concernant enfin les bâtiments communaux, ils sont vieillissants et leur état nous impose d'effectuer de gros investissements pour qu'ils restent fonctionnels (isolation par l'extérieur, changement de chaudières...). Le matériel roulant va lui aussi nécessiter des investissements conséquents : le camion du service technique est à remplacer et le tracteur tondeuse arrive en bout de course... (prévoir environ 30 000 € pour remplacer les deux). Et comme chaque ménage et chaque entreprise de ce pays, nous sommes également fortement impactés par la hausse vertigineuse du coût des énergies. C'est donc avec toutes ces contraintes et dans ce contexte économique complexe que nous devons relever le nouveau défi de boucler le budget 2022.

Pour terminer, je souhaite remercier les agents communaux pour leur travail et leur professionnalisme. Le manque de personnel a dégradé à certains moments leurs conditions de travail et il leur a fallu parfois de la patience pour retrouver, au gré des différents recrutements, un fonctionnement habituel et confortable.

J'ai une attention toute particulière pour l'ensemble des membres du conseil municipal qui m'accompagne et que je remercie pour son implication dans la réalisation de tous nos projets. Un grand merci à nos services de gendarmerie, pompiers, au corps médical, au personnel des métiers des services à la personne et à nos enseignants. Je n'oublie pas non plus les commerçants et toutes les associations qui œuvrent dans l'intérêt commun, afin de faire vivre notre village.

Chères Eusebiennes, chers Eusebiens qui nous avez fait confiance en 2020, soyez assurés de notre volonté de faire de notre mieux pour vous servir. La pandémie de COVID nous prive de rencontres et d'échanges pour la cérémonie des vœux mais elle ne freine en rien notre motivation à vous satisfaire.

Je vous souhaite tout le meilleur pour l'année 2022. Continuez à prendre bien soin de vous et de vos proches.

Bien chaleureusement,

Valérie HOSTALIER

Saint-Usage, le 26 janvier 2022